

Depuis ma prise de contact avec la direction d'Air Canada, la Société a annoncé le jeudi 23 octobre qu'elle met fin à l'entente de représentant général des ventes conclue avec la SAA au Canada, et avec une agence privée en Afrique du Sud. Il existe toujours de telles ententes entre compagnies aériennes qui n'ont pas de vol entre leurs pays respectifs. Après l'abrogation de cette entente, toutefois, Air Canada ne facilitera plus les voyages vers et depuis l'Afrique du Sud.

De plus, Air Canada a convenu que, lorsque la SAA fermera ses portes au Canada le 1^{er} novembre, elle ne servira pas d'agent officiel de la SAA au Canada.

Enfin, Air Canada examine ses obligations juridiques en vertu des règlements de l'IATA pour déterminer si elle est véritablement obligée de vendre des billets inter-compagnies à des Canadiens voyageant avec Air Canada pour prendre des vols de correspondance dont l'Afrique du Sud est la destination ultime.

J'écris aux présidents des autres compagnies aériennes canadiennes pour leur faire part de notre satisfaction devant les actions prises par Air Canada.

Je crois que nos interventions ont eu pour effet de raffermir l'intégrité de l'interdiction canadienne des liaisons aériennes et de la promotion du tourisme en Afrique du Sud. Je vous remercie d'avoir soulevé la question à la Chambre des communes.

Veuillez agréer, Monsieur le député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Joe Clark"